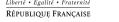


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR





## **DECLARATION D'ORGANISATION** D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISEE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE. SANS CLASSEMENT FINAL DES PARTICIPANTS

(Articles R. 331-6 à R. 331-8, R. 331-4 à R. 331-17-2 et A. 331-2 du code du sport)

Vous comptez organiser, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

## La réglementation vous impose de remplir une déclaration si :

- 1 cette manifestation se déroule dans le respect du code de la route et impose aux participants un ou plusieurs points de rassemblement ou de contrôle :
- 2 cette manifestation ne prévoit pas un horaire fixé à l'avance, ni un classement en fonction :
  - a. soit de la plus grande vitesse réalisée,
  - b. soit d'une moyenne imposée sur une partie quelconque du parcours ;
- 3 cette manifestation prévoit la circulation groupée, en un point déterminé de la voie publique d'au moins :
  - a. 75 piétons,
  - b. 50 cycles ou autres véhicules ou engins non motorisés,
  - c. 25 chevaux ou autres animaux

1 – LE (OU LES) ORGANISATEUR (S		
Personne Physique	Personne Morale	
Vos nom et prénom(s) :	Nom :	
Adresse complète :		
Code postal	Ville ou Commune	
Votre numéro de téléphone :	Votre numéro de télécopie :	
Adresse électronique (en lettre capitales) :		
2 - VOUS SOUHAITEZ ORGANISER	(cochez la case correspondant) :	
une manifestation cycliste	une manifestation équestre	
une manifestation pédestre	autres (précisez) :	
and mannestation pedestre	duties (precise2) .	
3 - LIEU DE L'ORGANISATION :		



4 - DATE(S) ET HORAIRE(S) DE	LA MANIFESTATION :		
Publica, Et Hold interest De Extinuitin Editition.			
5 - NOMBRE MAXIMAL DE PAR	TICIPANTS ET NOMBRI	E DE VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT :	
	Λ.	, le	
		, ie	
	Signature :		
INFORMATIONS PRATIQUES			
A CULL TRANSMETTRE LA RECLARATION O			
A QUI TRANSMETTRE LA DECLARATION ? :			
<ul> <li>Si la manifestation se déroule dans un département :</li> <li>Veuillez transmettre le dossier de déclaration au Préfet du département.</li> </ul>			
<ul> <li>Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :</li> <li>Veuillez transmettre le dossier de déclaration au préfet de chaque département traversé.</li> </ul>			
voulled trailerreture to decore the decoration	or ad profet do chaque departement	a dayonoo.	
II - PIÈCES A JOINDRE :			
THE CLE ASSUMBLE.			
Nature et modalités d'organisation de la manifestation, notamment son programme et son règlement ;			
☐ Dans le cas où l'itinéraire est imposé aux participants, un plan des voies empruntées sur lequel figurent les points de rassemblement ou de contrôle préalablement définis ;			
☐ Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;			
☐ Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation.			
III - DÉLAI DE DÉPÔT :			
Vous devez transmettre le dossier complet de déclaration par voie électronique, postale ou au guichet, en un exemplaire à chaque préfet compétent, au plus tard un mois avant la date prévue pour la tenue de la manifestation sportive.			
Toutefois, l'attestation de police d'assurance, mentionnée précédemment, peut être présentée à l'autorité administrative six jours francs, au plus tard, avant le début de la manifestation.			
debut de la mannestation.			
IV - SANCTIONS PÉNALES :			
TO SATISTICATE ENVICES .			
L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :			
		R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les	
contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).			